



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
21 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2015**  
26-30 janvier 2015, New York  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour le Chili  
(2015-2018)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Justification du programme . . . . .	2
II. Priorités du programme et partenariats . . . . .	5
III. Gestion du programme et des risques . . . . .	7
IV. Suivi et évaluation . . . . .	8
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Chili (2015-2018) . . . . .	10



## I. Justification du programme

1. Le Chili est un pays à revenu intermédiaire, dont le produit intérieur brut a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 5,5 % au cours des 25 dernières années. Il est membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) depuis 2009 et son taux de pauvreté est relativement faible (14,4 % en 2011<sup>1</sup>) nettement au-dessous de la moyenne pour l'Amérique latine (27,9 %)<sup>2</sup>. Le dynamisme de l'économie chilienne est essentiellement dû aux ressources naturelles, aux produits miniers et agricoles. En 2012, les exportations se sont chiffrées à 80 millions de dollars. La même année, l'indice national de développement humain était de 0,819, ce qui classait le Chili au premier rang des pays d'Amérique latine. Cependant, son coefficient de Gini était de 0,52 en 2011, soit beaucoup plus élevé que la moyenne de l'OCDE (0,31<sup>3</sup>).

2. Après 24 ans de démocratie, le Chili jouit d'un haut niveau d'efficacité et de stabilité gouvernementales. En 2012, il avait l'indice d'efficacité gouvernementale le plus élevé de l'Amérique latine<sup>4</sup>. Toutefois, si l'on observe le fonctionnement de son système démocratique et de ses institutions dans leur ensemble, on constate une inégalité dans les progrès et les défis. Entre 1990 et 2013, la participation électorale au Chili a baissé de 35 %, surtout parmi les jeunes. Lors d'un sondage d'opinion effectué en 2012, seulement 28 % des enquêtés âgés de 18 à 24 ans ont déclaré avoir voté aux élections locales cette année-là<sup>5</sup>. Par ailleurs, on constate un déficit dans la représentation des femmes, en ce sens que les membres du Congrès n'en comptent que 13,9 %. Il en va de même pour d'autres groupes qui ne sont que faiblement représentés : les jeunes (15 % des membres du Congrès sont âgés de 21 à 35 ans, alors que 33 % ont 55 ans ou plus<sup>6</sup>), et les autochtones (aucun membre du Congrès ne s'identifie comme appartenant à un groupe autochtone<sup>7</sup>). Il n'existe en outre que peu d'espaces et de mécanismes pour une participation formelle dans la sphère des pouvoirs publics, et le taux de satisfaction à l'égard du fonctionnement démocratique est faible (59 % des sondés se sont déclarés « pas très satisfaits » ou « insatisfaits » du système démocratique)<sup>8</sup>. Les causes de cette situation sont multiples, complexes et interdépendantes. D'une part, le système électoral engendre une sous-représentation de certains secteurs (depuis 1990, les deux principales coalitions obtiennent en moyenne 97 % des sièges, de façon régulière, malgré une baisse de 35 % des voix obtenues<sup>9</sup>). En outre, les partis qui n'ont pas de financement public n'ont qu'une capacité d'influence restreinte. Les carences des cadres réglementaires en matière de probité et d'intégrité du service public entravent le fonctionnement d'institutions comme le Congrès qui, avec les partis politiques, ne jouit que d'une faible confiance populaire<sup>10</sup>.

<sup>1</sup> Enquête sur la situation socioéconomique nationale, dite « enquête CASEN », 2011.

<sup>2</sup> Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes : Rapport de synthèse sur la situation sociale en Amérique latine, 2013.

<sup>3</sup> OCDE, Données de base, 2013.

<sup>4</sup> Banque mondiale, 2012.

<sup>5</sup> Sondage d'opinion sur l'état de la démocratie, PNUD, 2012.

<sup>6</sup> Union interparlementaire.

<sup>7</sup> <http://www.camara.cl> et <http://www.senado.cl>

<sup>8</sup> Latinobarómetro, 2013.

<sup>9</sup> Rapport sur l'état de la démocratie, PNUD, 2014.

<sup>10</sup> Rapport sur l'état de la démocratie, PNUD, 2012.

3. En conséquence, la richesse macroéconomique et la stabilité institutionnelle, dans un contexte de faible représentation et de confiance limitée dans le système démocratique, n'ont pas conduit à un développement humain stable ni à une participation effective des citoyens, comme en témoignent les mouvements sociaux qui ont commencé en 2011. Les demandes pour la réduction des inégalités dans les domaines social, politique, économique, ethnique, territorial, et entre hommes et femmes, ajoutées aux inégalités touchant l'exercice des droits, sont au cœur des difficultés que le pays doit affronter et surmonter, s'agissant des revenus et de la richesse, qui ont des effets sur les aspects fondamentaux de la qualité de vie, comme la santé, l'éducation et la possibilité de bénéficier d'un milieu sain. Les inégalités frappent principalement les groupes économiquement les plus faibles, notamment les femmes chefs de famille, les jeunes, les autochtones et la population qui vit hors de la capitale, ce qui montre la nécessité de promouvoir des politiques pour corriger ces inégalités. Le rapport de 2012 sur les objectifs du Millénaire pour le développement concernant les autochtones montre les écarts qui subsistent entre populations autochtones et groupes non autochtones (dans le domaine de la pauvreté : 19,2 % contre 14,4 % respectivement<sup>11</sup>) ainsi que l'absence d'informations ventilées par groupes ethniques<sup>12</sup>.

4. Par ailleurs, le modèle économique actuel engendre des tensions entre les politiques de conservation et les politiques de développement durable, et le maintien de certains niveaux de développement économique. Ceci se retrouve dans les degrés d'inégalité d'accès aux biens et services environnementaux. Les nouvelles institutions de la gouvernance environnementale et énergétique, établies en 2010, notamment les Ministères de l'environnement et de l'énergie, le Conseil des ministres pour le développement durable et le changement climatique, avec d'autres services, ont étendu la hiérarchie des questions environnementales et renforcé la coordination intersectorielle. Des difficultés subsistent cependant pour ce qui est de définir les compétences sectorielles, s'agissant notamment de la conservation et de l'utilisation de zones protégées et de la participation plus effective des régions, des municipalités et des citoyens aux prises de décisions. À cet égard, 62 % du territoire chilien sont touchés par la désertification dont 1,7 million de personnes subissent les effets<sup>13</sup>, en particulier dans les zones rurales où les niveaux de pauvreté et de migration sont plus élevés. Au Chili, 1,4 million d'hectares doivent être reboisés, ce qui offre des possibilités de développement durable pour l'économie et les entreprises locales<sup>14</sup>. La stratégie nationale consacrée à la biodiversité, en cours d'examen, a relevé plus de 300 sites prioritaires pour la conservation, devant être incorporés dans le Plan stratégique pour la diversité biologique, 2011-2020<sup>15</sup>) et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. La composante énergies renouvelables dans la matrice de production d'électricité du pays représentait 3,9 % de la capacité installée pour la production d'électricité en novembre 2010<sup>16</sup>. Le but est de porter à 20 % la proportion d'énergies propres dans la matrice énergétique d'ici à 2025 (loi 20.698). Le Chili progresse en matière de renforcement des capacités en ce qui concerne la gestion et la coordination des activités liées au changement climatique,

<sup>11</sup> Enquête sur la situation socioéconomique nationale, dite « enquête CASEN », 2011.

<sup>12</sup> Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant la population autochtone, Nations Unies, 2012.

<sup>13</sup> Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

<sup>14</sup> Considerations for a New Forestry Promotion Law, Board of Forestry Engineers, CIFAC, 2010.

<sup>15</sup> Convention sur la diversité biologique.

<sup>16</sup> OCDE, Environmental Performance Assessment (2011).

bien qu'il y ait encore des lacunes sur le plan de l'information fondamentale pour définir correctement l'atténuation des effets et l'adaptation, et progresser vers l'objectif visant à réduire les émissions de 20 % d'ici à 2020.

5. Les dangers naturels auxquels est exposé le Chili (tremblements de terre et volcans) se sont accrus en raison des conditions à risque liées aux déficiences institutionnelles en matière de planification préalable et d'intervention. L'ampleur des destructions causées par le tremblement de terre de 2010 a conduit au déploiement d'efforts supplémentaires pour traiter de manière exhaustive la gestion des risques. Ce processus a abouti à l'élaboration d'un projet de loi tendant à la création d'un nouveau système national de protection civile et de préparation aux situations d'urgence, ainsi que d'un nouvel organisme national de protection civile; ce projet de loi est en instance d'approbation. Cette nouvelle structure institutionnelle peut renforcer la coordination de toutes les parties prenantes actives dans la réduction des risques de catastrophes en application du Cadre d'action de Hyogo (2005-2015).

6. Le Chili jouit actuellement de niveaux de développement relativement plus élevés que les autres pays de la région. Ses résultats économiques probants au cours des dernières décennies, la modernisation de plusieurs secteurs de services et de production et sa réputation internationale ont créé des conditions favorables au transfert de capacités et de connaissances concernant les politiques publiques efficaces, comme le programme d'emploi pour les jeunes et le programme d'enseignement préscolaire de qualité, exécutés en Haïti. Cet avantage s'est exprimé dans un grand nombre d'initiatives de coopération triangulaire qui ont permis au Chili de renforcer sa position en tant que pays coopérant dans la région, avec une politique étrangère plus forte. Ce processus est conforté par sa qualité de membre de l'OCDE et de son intention initiale de devenir un pays donateur émergent, tout en préservant son statut de bénéficiaire et continuant de recevoir une assistance dans les domaines où il rencontre les plus grandes difficultés.

7. Parmi les principales réalisations enregistrées durant la période considérée, le PNUD a réussi à incorporer de nouvelles approches pour analyser et évaluer les situations de pauvreté et établir des rapports à ce sujet, par l'adoption de nouvelles variables tendant à compléter les approches économiques ou axées sur l'économie, comme par exemple une perspective multidimensionnelle ou le concept de bien-être, pour aboutir à des politiques publiques privilégiant les plus vulnérables. Par exemple, le rapport national de 2012 sur le développement humain introduit la notion de mesure du bien-être dans l'enquête sur la situation socioéconomique nationale, dite « enquête CASEN ». En outre, dans son rôle de facilitateur du dialogue et du consensus, le PNUD a contribué à la production d'un rapport d'évaluation (2014) confirmant les idées de plusieurs groupes de réflexion liés à divers mouvements politiques; cette approche du PNUD a permis de promouvoir les réformes les plus récentes du système politique et aide à préparer les réformes en instance. Les évaluations de résultats effectuées en 2013<sup>17</sup> montrent qu'il faut encore améliorer les cadres de résultats en vue d'un meilleur suivi des initiatives et d'une meilleure programmation à partir de données factuelles. L'initiative conjointe avec l'Union européenne, concernant la désertification, a repris des méthodes et des systèmes appliqués dans le cadre du programme de microfinancement durant le cycle précédent, prouvant l'efficacité des opérations conçues et mises en œuvre par

---

<sup>17</sup> Governance, Equity and Environment, 2013.

les communautés en leur qualité de parties prenantes et de bénéficiaires. Dans ces conditions, la participation des bénéficiaires à la complète exécution du cycle de projets, comprenant la définition des problèmes, la gestion des ressources, la collecte et la transmission des enseignements tirés de l'expérience, a contribué à l'autonomisation des communautés et à équilibrer les pouvoirs entre hommes et femmes en confiant à celles-ci les mêmes responsabilités qu'aux hommes<sup>18</sup>.

## II. Priorités du programme et partenariats

8. *Développement inclusif et durable.* Dans sa situation de pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), le Chili doit relever le grand défi de corriger les divers types d'inégalité. Les politiques publiques doivent s'attacher à réduire les écarts qui marquent les groupes dont le revenu se situe dans les quintiles inférieurs, notamment les femmes, les jeunes et les autochtones lésés dans des domaines tels que le revenu, l'éducation et l'emploi. De plus, l'inégalité observée au niveau territorial entre régions – s'agissant des aspects socioéconomiques, de l'accès aux ressources naturelles et de la possibilité de vivre dans un milieu sain – exige le renforcement des capacités et des compétences pour les administrations locales et les citoyens afin qu'ils puissent prendre en main leurs propres problèmes de développement. La ségrégation urbaine est une autre forme d'inégalité en considération de l'accès aux services et de la qualité de vie. Le programme appuiera l'élaboration et l'application de politiques publiques dynamiques visant à stimuler la protection sociale et le ciblage social, la mesure des variables socioéconomiques et le développement des compétences de la main-d'œuvre en vue d'un meilleur accès au marché de l'emploi, la réforme du système d'éducation, la politique foncière et le transfert des compétences et des capacités vers des régions hors de la capitale. En outre, les bénéfices du développement ne peuvent se maintenir qu'avec des politiques capables de contrer le ralentissement de l'activité économique ou les menaces écologiques. Une alliance avec les Ministères du développement social, de l'éducation, du travail et du logement a suscité une collaboration active pour renforcer les capacités de ces institutions ou en créer de nouvelles, avec le soutien du PNUD, dans le débat public sur l'inégalité. Le PNUD a lancé également son propre programme de recherche afin de générer des données et des indicateurs pour une stratégie efficace visant à lutter contre l'inégalité, dans une perspective actualisée et multidimensionnelle. Les rapports nationaux sur le développement humain tiendront compte du contexte territorial et local dans le but de recueillir des données sur les écarts d'inégalité entre régions.

9. Le PNUD appuiera le renforcement des capacités afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles et énergétiques et de stimuler l'active participation des gouvernements régionaux et locaux et de leurs administrés à la promotion de l'économie verte par l'utilisation d'énergies renouvelables à bon rendement énergétique; par l'élaboration et l'application de mesures d'adaptation aux effets du changement climatique et d'atténuation de ces effets; en luttant contre la désertification; et par la mise en place de mécanismes financiers et juridiques à l'appui de la protection et de l'aménagement durable des écosystèmes. Dans ce contexte, le PNUD s'emploiera à renforcer ses alliances avec les Ministères de l'environnement et de l'énergie ainsi qu'avec les administrations régionales et locales afin de définir des politiques et des stratégies et de réserver un rôle à

<sup>18</sup> European Union Desertification Project Evaluation, 2012.

d'autres institutions de premier plan, comme le Ministère des finances, pour préserver la viabilité de l'environnement. Le resserrement des alliances existantes avec l'Union européenne, pour combattre la désertification, et avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), pour la conservation de la biodiversité, soutendra les efforts déployés à l'échelon local grâce à la promotion d'activités productives durables menées par les collectivités locales et pouvant être transposées ailleurs avec des avantages pour l'environnement, provenant des bénéficiaires eux-mêmes. On devra aussi inclure le renforcement des capacités des administrations locales en matière de planification, de mise au point et de mise en œuvre de politiques publiques, au moyen d'une approche participative favorable à la promotion de partenariats entre le secteur public et le secteur privé afin que le secteur privé contribue à l'amélioration de la qualité de vie des communautés par le développement de leurs activités productives.

10. *Démocratie intégratrice et participative.* La principale difficulté à laquelle se heurte le renforcement de la démocratie tient à l'amélioration du fonctionnement des institutions et à leur ajustement afin qu'elles répondent mieux aux besoins et aux attentes des citoyens, en assurant la participation de ces derniers, car les modalités sont aussi importantes que les résultats. La réorganisation d'un gouvernement moderne et efficace exige des ressources administratives, financières et humaines suffisantes aux niveaux central, régional et local, avec des méthodes de gestion transparentes et des mécanismes de participation qui contribuent à garantir la probité et la transparence dans la gestion publique. S'appuyant sur les alliances formées avec les parties prenantes universitaires, sociales et politiques, le PNUD continuera d'encourager l'acquisition des connaissances et la sensibilisation afin de stimuler les changements dans l'appareil politique, s'agissant notamment du système électoral, du financement des partis politiques et de la nouvelle constitution. Tous ces changements sont nécessaires au renforcement de la démocratie, selon une approche axée sur les droits et la participation, et continueront de nourrir le débat et le processus décisionnel. L'alliance avec le Congrès contribuera à authentifier les principes d'éthique et de transparence dans le cadre du renforcement des capacités de ses membres, notamment des conseillers et autres hauts fonctionnaires, et à promouvoir la participation de la société civile dans le processus législatif par l'identification et la mise en place de mécanismes permettant d'améliorer la représentation et la responsabilisation. Accroître les capacités des femmes occupant des postes de responsabilité, afin d'élargir leur participation politique, et prendre des mesures contre la violence sexiste en coopération avec le Service national de la femme et les organisations de la société civile, sont également des domaines prioritaires d'action. Par ailleurs, l'appui aux questions relatives aux peuples autochtones portera principalement sur un état des lieux et une aide à la refonte des politiques visant à réduire l'écart qui sépare les peuples autochtones des autres groupes. On devra à cet effet inclure la participation des communautés autochtones et incorporer des indicateurs et des approches ethniquement pertinents visant à rendre ces politiques plus efficaces et effectives. Sur le plan local, le PNUD s'intéressera particulièrement à la mise au point de méthodologies visant à promouvoir la participation et le dialogue social dans les opérations de décentralisation et à l'exécution de programmes pilotes sur la décentralisation pouvant être imités dans d'autres contextes, selon une méthode que les parties intéressées auront mise à l'épreuve et validée. Cette initiative demandera un appui multidisciplinaire de toutes les parties prenantes publiques et privées liées au territoire, avec la possibilité de créer des synergies et de recueillir des données

d'expérience dans un domaine particulièrement crucial pour la région de l'Amérique latine.

11. *Risques de catastrophes et résilience.* Le PNUD appuiera l'intégration de la réduction des risques dans le processus de planification, la structure institutionnelle et les investissements publics. Cela comprendra : le renforcement des capacités de planification au niveau central et infranational; l'élaboration de propositions, d'instruments et de méthodologies axés sur l'égalité des sexes; l'acquisition de connaissances ainsi que la mise en commun de données d'expériences fructueuses. La structure des partenariats avec le système des Nations Unies, avec le Bureau national pour les opérations d'urgence, la société civile, les organisations d'aide et les administrations publiques locales et régionales consolidera les effets des activités de sensibilisation et de constitution de capacités afin de surmonter la crise d'une manière coordonnée et efficace. La gestion des risques comporte la prise en compte des risques de catastrophes naturelles et d'autres risques liés à l'environnement. Il faut à cet effet adopter une approche globale au stade de la planification afin de prévoir des opérations de développement et une plus forte résilience en cas de catastrophe. Ces efforts compléteront les travaux exécutés avec les administrations locales, les principaux acteurs engagés dans la gestion des risques et le développement local, pour définir des stratégies de développement régional aptes à élargir les capacités de planification du développement de zones régionales afin de contribuer à réduire les vulnérabilités socioéconomiques des groupes les plus exposés. Ces efforts aideront à resserrer les écarts d'inégalité territoriale qui persistent dans différentes zones et à harmoniser les effets des interventions afin de constituer des collectivités locales plus dynamiques et d'une plus forte résilience.

12. *Coopération Sud-Sud.* Le potentiel de la coopération Sud-Sud comme moyen de générer des synergies au niveau régional et vers d'autres régions, facilitant l'échange des meilleures pratiques entre pays, donne au Chili la possibilité d'offrir et de recevoir des moyens d'action et des connaissances en matière d'élaboration de politiques publiques. Dans son rôle de facilitateur, le PNUD appuiera le renforcement des capacités de l'Agence chilienne de coopération internationale et du Ministère des affaires étrangères en matière de lutte contre la faim et la pauvreté. Il s'efforcera également d'accroître la capacité de gestion institutionnelle pour la coopération, de développer une stratégie nationale et de forger des partenariats avec d'autres entités de coopération, comme les organisations non gouvernementales et les universités, et aidera en outre à mettre en place des structures et des mécanismes favorisant la reproduction d'expériences constructives. Enfin, le PNUD examinera de nouvelles possibilités pour le système des Nations Unies et d'autres entités institutionnelles, administrations régionales et locales de promouvoir la coopération afin d'ouvrir de nouvelles voies pouvant contribuer au développement et à supprimer les écarts d'inégalité entre régions.

### **III. Gestion du programme et des risques**

13. Ce descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue un premier niveau de compte rendu au Conseil d'administration pour harmoniser les résultats et les ressources allouées au programme sur le plan national. Les responsabilités des cadres de direction aux niveaux national, régional et au Siège à l'égard des programmes de pays sont

définies dans le programme de l'organisation, les règles et procédures régissant les opérations, et dans le cadre de contrôle interne.

14. Le programme sera exécuté en coordination avec le Ministère-Secrétariat général de la Présidence pour la partie technique et avec le Ministère des affaires étrangères comme interlocuteur officiel. Un Conseil du programme composé des ministères susmentionnés et d'autres partenaires d'exécution importants, ainsi que de leurs homologues, sera formé pour appuyer les opérations de suivi et assurer l'efficacité et l'efficience du programme. Le programme sera exécuté selon la modalité d'exécution nationale, sous la responsabilité des institutions gouvernementales. D'autres modalités d'exécution peuvent toutefois être adoptées, notamment avec le concours d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales ou directement par le PNUD afin d'obtenir des résultats effectifs dans des circonstances particulières. On pourrait également recourir à des procédures rapides pour accélérer les résultats.

15. Le programme est aligné sur les priorités nationales et les domaines identifiés dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et le Plan stratégique du PNUD (2014-2017), compte tenu des objectifs de développement durable. De plus, le PNUD appliquera les principes de la gestion axée sur les résultats afin d'accroître progressivement l'efficacité du programme, intégrant graduellement et systématiquement les paramètres du plan stratégique dans la structure des projets et des programmes, privilégiant une approche axée sur les enjeux, la coopération Sud-Sud et le ciblage. Durant ce cycle, il conviendra de renforcer les capacités du bureau de pays en matière de mise au point d'indicateurs et de collecte et d'analyse de données afin d'obtenir des informations plus nombreuses et de meilleure qualité permettant une programmation et un suivi adéquats fondés sur des bases factuelles. Ceci suppose l'adoption de nouveaux flux de travail et la constitution d'une équipe interne spéciale qui établira des contacts avec les interlocuteurs.

16. Certains facteurs risquent d'entraver la bonne exécution du programme comme l'éventuelle difficulté de mobiliser des ressources dans l'actuel contexte international restreint, vu notamment que le Chili est un pays à revenu intermédiaire. Il faudra, de ce fait, remanier la stratégie de mobilisation aux niveaux national et international afin de respecter les normes d'exécution requises pour atteindre les objectifs du programme. En tant que pays assez exposé aux catastrophes naturelles, le Chili risque de subir un phénomène qui bouleverserait l'exécution des activités prévues, entraînant une réorientation des priorités nationales. Dans ce cas, le programme sera réajusté afin d'intervenir dans une situation d'urgence et de mobiliser des ressources au niveau international pour résoudre la crise et en atténuer les effets.

#### **IV. Suivi et évaluation**

17. Le suivi et l'évaluation du programme s'appuieront sur des indicateurs, des points de référence et des cibles définis dans le plan stratégique du PNUD et du PNUAD. Le PNUD décomposera les indicateurs par sexe et d'autres variables, le cas échéant. Les indicateurs et les cibles seront établis à partir de sources d'information nationales, comme l'Institut national de statistique, les services et les rapports électoraux, ainsi que certains documents provenant d'organismes sectoriels et d'autres partenaires. Le PNUD assistera des institutions nationales dans la

production d'informations de base et formera des partenariats avec d'autres centres de recherche afin d'améliorer le suivi et les capacités d'analyse dans la mise en œuvre des politiques publiques. Dans certains cas, les projets incorporeront dans leurs objectifs, la production d'information et de données aux fins de justification et d'analyse.

18. Le PNUD complètera le suivi du programme avec des travaux similaires entrepris dans le contexte des procédures de suivi utilisées par le PNUAD. Il contribuera aux plans de travail annuels du PNUAD avec des produits et des indicateurs spécifiques, renforçant le suivi interne et participant à la recherche de synergies et à une meilleure coordination des efforts avec certains organismes de Nations Unies au Chili. Dans toute la mesure possible, on privilégiera les efforts conjoints pour l'élaboration, la collecte et l'analyse des données et pour l'établissement de rapports sur les résultats obtenus et les progrès accomplis dans le cadre du programme. Le PNUD renforcera les alliances avec d'autres partenaires pour la formulation et l'utilisation d'indicateurs, en incorporant les bénéficiaires, les homologues, les groupes de réflexion, les universitaires et les organisations de la société civile.

19. Le plan d'évaluation comporte une sélection équilibrée de résultats et de projets. Le PNUD et ses partenaires réuniront des preuves relatives aux progrès accomplis et aux enseignements retenus afin de soutenir l'amélioration continue du plan d'action avec une approche factuelle. Il s'agira d'identifier les initiatives susceptibles d'être reproduites et novatrices à toute étape du programme et de faire participer les bénéficiaires aux évaluations afin qu'ils donnent leur avis et fassent état des enseignements retenus.

## Annexe. Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Chili (2015-2018)

**Priorité ou objectif national** : Réalisation des OMD; réforme de l'éducation; élaboration d'une politique de protection sociale universelle; nouveau programme concernant l'égalité des sexes axé sur les droits, l'égalité et l'autonomie des femmes; plan national relatif au changement climatique; politique énergétique, promotion des énergies renouvelables non classiques; création d'un service chargé de la biodiversité et des zones protégées; et éducation en matière d'environnement

**Résultat n° 2 du PNUAD (ou équivalent) avec la contribution du PNUD** : Capacités des institutions publiques à formuler, appliquer et évaluer des politiques sociales, avec une approche plus rigoureuse axée sur les droits, pour réduire les inégalités créées

**Résultat correspondant du Plan stratégique (2014-2017) : Résultat n° 1** : La croissance profite à tous, est durable, fondée sur d'importantes capacités de production qui créent des moyens de subsistance et des emplois pour les pauvres et les exclus.

<i>Indicateurs de résultat, références et cibles du PNUAD</i>	<i>Source de données, fréquence de la collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, partenariats et cadres</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat</i>
<p><i>Indicateur</i> : Pourcentage de la population ayant dépassé l'âge de la retraite, qui perçoit une pension.</p> <p>Référence : 74,5 % (OIT, 2012)</p> <p>Cible : 0</p>	Organisation internationale du travail (OIT)	<p><b>Les institutions chargées des politiques sociales améliorent leurs capacités d'élaboration et d'exécution des programmes et stratégies visant à réduire les inégalités socioéconomiques et hommes-femmes.</b></p> <p><i>Indicateur</i> : Nombre de politiques/programmes/initiatives pour corriger les inégalités socioéconomiques et hommes-femmes devant l'accès aux services sociaux et les prestations sociales</p> <p>Référence : 6 politiques sociales (2010-2013)</p> <p>Cible : 2 nouveaux/nouvelles politiques/programmes/initiatives</p>	Ministères du développement social, du travail, de l'éducation Administrations publiques régionales et locales	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 500 000 dollars</p> <p><b>Autres ressources</b> : 20 980 000 dollars</p>
<p><i>Indicateur</i> : Pourcentage de chômeurs qui ne reçoivent pas d'allocation chômage</p> <p>Référence : 70,1 % (OIT, 2013)</p> <p>Cible : 0</p>	OIT	<p><b>Les instruments de mesure socioéconomique comportent des critères et des variables tendant à accentuer l'équité et à faciliter l'accès au système de protection sociale pour les femmes, les jeunes et d'autres groupes à risque.</b></p> <p><i>Indicateur</i> : Nombre de réformes institutionnelles concernant les instruments qui mesurent la pauvreté et les inégalités</p> <p>Référence : La mesure de la pauvreté tient compte du revenu et du seuil de pauvreté fixé dans les années 80.</p> <p>Cible : 2 (instruments/méthodologies multidimensionnels de mesure de la pauvreté, fondés sur le revenu sont actualisés)</p>	Ministères de l'environnement; de l'énergie; du logement Commission parlementaire pour les ressources en eau, la désertification et la sécheresse Collectivités locales	
<p><i>Indicateur</i> : Reformulation des instruments de mesure socioéconomique selon une approche axée sur les droits</p> <p>Référence : Les instruments ne comportent pas une approche axée sur les droits.</p> <p>Cible : Le système de prestations sociales est remanié sur la base d'une approche axée sur les droits.</p>	Système des Nations Unies	<p><b>Les instruments de mesure socioéconomique comportent des critères et des variables tendant à accentuer l'équité et à faciliter l'accès au système de protection sociale pour les femmes, les jeunes et d'autres groupes à risque.</b></p> <p><i>Indicateur</i> : Nombre de réformes institutionnelles concernant les instruments qui mesurent la pauvreté et les inégalités</p> <p>Référence : La mesure de la pauvreté tient compte du revenu et du seuil de pauvreté fixé dans les années 80.</p> <p>Cible : 2 (instruments/méthodologies multidimensionnels de mesure de la pauvreté, fondés sur le revenu sont actualisés)</p>	Organisations de la société civile Organisations des populations autochtones Universités et groupes de réflexion Secteur privé Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)	
<p><i>Indicateur</i> : Matrice des indicateurs d'inégalité</p> <p>Référence : Il n'existe pas de batterie d'indicateurs d'inégalité validés au niveau national.</p>	Système des Nations Unies, Ministère du développement social	<p><i>Indicateur</i> : Pourcentage de programmes visant à changer les politiques de sélection de leurs utilisateurs et bénéficiaires</p> <p>Référence : 80 % des programmes sociaux identifient les utilisateurs au moyen d'une carte de protection sociale.</p>	Organisations des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	

Indicateurs de résultat, références et cibles du PNUAD	Source de données, fréquence de la collecte et responsabilités	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires, partenariats et cadres	Montant indicatif des ressources par résultat
Cible : Matrice validée par le Ministère du développement social	Énergie durable pour tous	Cible : 100 % des programmes sociaux utilisent, pour la sélection des bénéficiaires, de nouveaux instruments établis sur la base de dossiers administratifs relatifs aux revenus et avoirs.		
<i>Indicateur</i> : Émissions annuelles de CO <sub>2</sub>		<i>Indicateur</i> : Nombre de rapports contenant des informations à jour sur le degré de réalisation des OMD s'agissant de la population autochtone		
Référence : 92 100 000 tonnes (2010)		Référence : 1 (2012)		
Cible : 20 % de réduction d'ici à 2020	Énergie durable pour tous	Cible : 3 (2015 et 2018 conformément au programme pour l'après-2015)		
<i>Indicateur</i> : Consommation d'énergies renouvelables par rapport à la consommation énergétique totale (en joules)		<b>Les institutions dotées de responsabilités en matière de développement local et urbain accroissent leurs capacités à réduire les inégalités régionales et urbaines.</b>		
Référence : 257 232 contre 954 252		<i>Indicateur</i> : Nombre de normes/initiatives/plans d'action prévoyant des mesures pour réduire les écarts territoriaux et la ségrégation urbaine dans le cadre de la nouvelle politique de développement urbain		
Cible : 0 cible nationale	Réseau Biomonde/ Forest Stewardship Council/Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	Référence : Politique de développement urbain de 2013		
<i>Indicateur</i> : Hectares de terres exploitées selon un régime d'utilisation durable		Cible : 5 normes/initiatives/plans d'action sont élaborés.		
Référence : 2 294 109 (2011, 2013)		<i>Indicateur</i> : Nombre de partenariats publics-privés actifs dans le développement local dans le cadre de plans d'investissement territorial axés sur l'emploi		
Cible : 0 cible nationale.		Référence : 0 (2014)		
		Cible : 2 partenariats définis (2018)		
		<b>Les institutions nationales et infranationales sont en mesure de définir et de mettre en œuvre des politiques, plans et stratégies visant à préserver la biodiversité, à combattre les effets du changement climatique et de la désertification.</b>		
		<i>Indicateur</i> : Nombre d'instruments intersectoriels/partenariats bénéficiant d'un financement public et/ou privé pour la conservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la désertification.		
		Référence : 1 (2014)		

Indicateurs de résultat, références et cibles du PNUAD	Source de données, fréquence de la collecte et responsabilités	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires, partenariats et cadres	Montant indicatif des ressources par résultat
--	--	--	--	---

Cible : 3 (2018)

*Indicateur* : Nombre de plans, stratégies et politiques régionales/sectorielles visant à une transition rapide vers une économie à faibles émissions de carbone

Référence : 2 (Plan d'adaptation de la biodiversité aux effets du changement climatique; stratégie pour les zones protégées) 2014

Cible : 6 (2018)

*Indicateur* : Tonnes d'hydrofluorocarbones (HFC) importées/consommées annuellement

Référence : 100,27 (2010)

Cible : 90,24 (2015)

**Les collectivités locales ont les capacités et les moyens de projeter et de mettre en œuvre des activités productives durables en vue d'améliorer la conservation de la biodiversité, de combattre les effets du changement climatique et de la désertification.**

*Indicateur* : Nombre d'hommes et de femmes qui améliorent leurs moyens de subsistance grâce à des activités productives durables, avec ventilation par ethnies si possible

Référence : 12 228 hommes (2013), 11 510 femmes (2013)

Cible : 13 700 hommes (2018), 13 800 femmes (2018)

**Les institutions nationales, régionales et locales renforcent leurs capacités de trouver et d'appliquer des solutions inclusives et durables afin d'accroître le rendement énergétique, l'accès à l'énergie dans les zones rurales, et diversifier la matrice énergétique.**

*Indicateur* : Nombre de partenariats formés avec des organismes de financement de solutions de rendement énergétique durable aux niveaux national et local

Référence : 2 (2013)

Cible : 4 (2018)

Indicateurs de résultat, références et cibles du PNUAD	Source de données, fréquence de la collecte et responsabilités	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires, partenariats et cadres	Montant indicatif des ressources par résultat
<b>Les institutions publiques se dotent de capacités pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste.</b>				
<i>Indicateur</i> : Nombre de mesures appliquées dans le cadre du nouveau Plan national d'action sur la violence sexuelle et sexiste				
<i>Référence</i> : Action nationale contre la violence dans la famille, sur une base annuelle				
<i>Cible</i> : 3 mesures appliquées au titre du nouveau plan.				
<b>Priorité ou objectif national</b> : Élaboration participative d'une nouvelle constitution; réformes des politiques; promotion de la participation des citoyens; nouveaux rapports avec les autochtones afin d'améliorer leur qualité de vie, en zones rurales et urbaines; renforcement du processus de décentralisation et habilitation des administrations publiques locales et régionales; promotion de la probité et de la transparence				
<b>Résultat n° 5 du PNUAD (ou équivalent) avec la contribution du PNUD</b> : L'État a progressé dans la définition et la mise en œuvre de réformes des politiques visant à encourager la participation des citoyens et à relever la qualité de la démocratie.				
<b>Résultat correspondant au Plan stratégique (2014-2017) : RESULTAT 2</b> : Avec l'instauration d'une forte gouvernance démocratique, l'État a répondu aux attentes des citoyens qui demandent à faire entendre leur voix, un développement effectif, la primauté du droit et la responsabilisation.				
<i>Indicateur</i> : Pourcentage de participation aux élections Référence : 51,7 (2013) Cible : 0	Divers	<b>Les institutions et organismes publics renforcent leurs capacités de gestion et incorporent l'approche égalité des sexes dans leur gestion afin d'améliorer la gouvernance démocratique.</b> <i>Indicateur</i> : Nombre d'institutions/organismes qui adoptent des stratégies/mesures pour incorporer l'approche égalité des sexes Référence : Il existe actuellement un plan de gestion, un Conseil des ministres pour l'égalité des sexes et des services idoines dans les ministères. Cible : 4 institutions ont mis en œuvre des stratégies/mesures pour incorporer une approche égalité des sexes.	Ministère-Secrétariat général de la Présidence Bureau du Contrôleur Conseil pour la transparence Congrès national Institut national de la jeunesse Service national pour les femmes	<b>Ressources ordinaires (PNUD)</b> : 303 000 dollars <b>Autres ressources</b> : 21 300 000 dollars
<i>Indicateur</i> : Pourcentage de femmes siégeant au Congrès Référence : 19/120 (2013) Cible : 0	Congrès	Cible : 4 institutions ont mis en œuvre des stratégies/mesures pour incorporer une approche égalité des sexes.	Administration publique régionale et locales Collectivités locales Organisations de la société civile	
<i>Indicateur</i> : Adoption d'une loi relative à la promotion de la représentation politique des femmes Référence : 0 (2014) Cible : loi adoptée (2018)	Congrès	<b>Le Gouvernement et d'autres institutions clefs renforcent leurs capacités de travailler dans le contexte d'une plus forte participation et représentation, privilégiant spécialement les femmes, les jeunes et les autochtones.</b> <i>Indicateur</i> : Nombre d'initiatives/réformes mises en œuvre par le Gouvernement et d'autres institutions pour accroître la participation et la représentation aux niveaux national ou régional et, le cas échéant, par type de bénéficiaire Référence : 4 (réformes 2011-2014) Cible : 7	Universités et groupes de réflexion Organisations autochtones Ministère de la santé Institut national de statistiques	

Indicateurs de résultat, références et cibles du PNUAD	Source de données, fréquence de la collecte et responsabilités	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires, partenariats et cadres	Montant indicatif des ressources par résultat
<p>Cible : au moins un espace avec les parties prenantes provenant de divers secteurs, à la demande et avec le soutien des Nations Unies</p>	Congrès	<p><i>Indicateur</i> : Pourcentage de femmes ministres (Cabinet présidentiel)</p> <p>Référence : Entre 1990 et 2014, 1 % de femmes ministres (cabinet présidentiel)</p> <p>Cible : 0</p>		
<p><i>Indicateur</i> : Cadre institutionnel pour les autochtones au sein de l'Exécutif, avec une représentation autochtone, créé en consultation avec les groupes autochtones</p> <p>Référence : Une faible structure institutionnelle sur les questions autochtones</p> <p>Cible : loi relative à la création d'un ministère des populations autochtones</p>		<p><i>Indicateur</i> : Pourcentage de femmes gouverneurs (gouvernements régionaux)</p> <p>Référence : Entre 1990 et 2013, 18 % des gouverneurs étaient des femmes.</p> <p>Cible : 0</p> <p><i>Indicateur</i> : Pourcentage de ministères/services publics compétents en matière autochtone, qui améliorent leurs aptitudes à mettre au point des mécanismes pour favoriser la participation et la consultation avec les autochtones, et adoptent des approches ethniquement appropriées.</p> <p>Référence : Un décret approuvant des dispositions relatives aux consultations avec les autochtones est pris en 2013.</p> <p>Cible : 100 % de ministères et services publics</p>		
		<p><b>Les femmes et les jeunes ont les aptitudes et connaissances nécessaires pour diriger et participer aux affaires sociales et politiques.</b></p>		
		<p><i>Indicateur</i> : Pourcentage de femmes candidates aux élections parlementaires ou locales</p> <p>Référence : Entre 1989 et 2013, 15 % des candidats aux élections parlementaires sont des femmes.</p> <p>Cible : De 40 % à 50 % de candidats du même sexe (proposition de réforme du système électoral binominal)</p>		
		<p><i>Indicateur</i> : Pourcentage de députés âgés de 21 à 35 ans</p> <p>Référence : 15 % (2014)</p> <p>Cible : 0</p>		
		<p><i>Indicateur</i> : Nombre de jeunes hommes et femmes qui participent à des réunions de formation et d'initiation au rôle de dirigeant, organisées par des institutions publiques</p> <p>Référence : 1 009 hommes, 1 185 femmes (2013)</p> <p>Cible : 4 000 hommes, 4 700 femmes (2018)</p>		

<i>Indicateurs de résultat, références et cibles du PNUAD</i>	<i>Source de données, fréquence de la collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, partenariats et cadres</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat</i>
---	---	---	---	--

**Les institutions nationales/sectorielles ont élaboré et appliqué des politiques et mécanismes pour l'accès à l'information publique, et des mesures anticorruption conformément aux normes et conventions internationales.**

*Indicateur* : Nombre de propositions adoptées pour prévenir les risques de corruption au niveau sectoriel, formulées et appliquées

Référence : 0 (2013)

Cible : 1 (2018)

*Indicateur* : Pourcentage de citoyens ayant connaissance de leur droit d'accéder à l'information (reconnu par la loi n° 20.285 sur la transparence)

Référence : 19,7 % (sondage de 2013)

Cible : 0

**Les institutions chargées de la gestion de l'environnement disposent des capacités, des politiques et des instruments requis pour résoudre de manière coordonnée les problèmes de conservation, d'accès et de partage des bénéfices des ressources naturelles aux échelons national, régional et local.**

*Indicateur* : Nombre d'initiatives/réformes qui contribuent à consolider le cadre de gestion des ressources écologiques, de la biodiversité et des écosystèmes

Référence : 0 (2014)

Cible : 3 (2018)

*Indicateur* : Nombre de mécanismes/partenariats avec un financement pour améliorer le cadre de planification de la conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes

Référence : 0

Cible : 3

**Les institutions régionales et locales se dotent de capacités en matière de planification des politiques publiques, d'application et d'évaluation dans les processus de décentralisation et corrigent les écarts d'inégalité persistants.**

<i>Indicateurs de résultat, références et cibles du PNUAD</i>	<i>Source de données, fréquence de la collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, partenariats et cadres</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat</i>
---	---	---	---	--

*Indicateur* : Nombre d'administrations publiques régionales/municipales qui participent à un programme pilote de décentralisation

Référence : Commission présidentielle pour la décentralisation créée en 2014

Cible : 2 administrations publiques régionales/locales élaborent et appliquent des politiques axées sur la décentralisation.

**Priorité ou objectif national** : Réduction et gestion des risques liés aux catastrophes et au climat

**Résultat n° 9 du PNUAD (ou équivalent) avec la contribution du PNUD** : Les institutions et la société civile ont la capacité de gérer le risque de catastrophes sous tous ses aspects.

**Résultat correspondant du Plan stratégique (2014-2017) : RESULTAT 5** : Les pays sont en mesure de réduire et de gérer les risques de conflit et de catastrophes naturelles, y compris d'origine climatique.

<i>Indicateur</i> : Mortalité due aux risques naturels pour les hommes et les femmes	Plan gouvernemental de reconstruction de 2010	<b>Les institutions chargées de la gestion des risques élaborent des cadres normatifs, des politiques et des instruments pour améliorer l'application des mesures de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles ou d'origine climatique, aux niveaux national, régional et local.</b>	Bureau national pour les opérations d'urgence	<b>Ressources ordinaires (PNUD) :</b> 200 000 dollars
Référence : 577 (Tremblement de terre de 2010)			Sous-secrétariat au développement régional	<b>Autres ressources :</b> 600 000 dollars
Cible : Réduction			Administrations publiques régionales et locales	
<i>Indicateur</i> : Pertes financières dues aux risques naturels en pourcentage du produit intérieur brut	Plan gouvernemental de reconstruction de 2010	<b>Indicateur</b> : Pourcentage de municipalités qui entreprennent des opérations de planification en y incorporant un élément risque lié aux catastrophes et/ou au climat	Collectivités locales	
Référence : 18 % (Tremblement de terre de 2010)		Référence : 1 (2013)	Organisations de la société civile	
Cible : Réduction		Cible : 25 % des municipalités	Universités et groupes de réflexion	
<i>Indicateur</i> : Nombre de réseaux humanitaires régionaux	Système des Nations Unies	<b>Indicateur</b> : Nombre de plans et de stratégies concernant la gestion des risques, qui définissent les responsabilités et comportent des mécanismes de coordination et de participation pour les parties prenantes aux niveaux national, régional et/ou local		
Référence : Une plateforme nationale est créée		Référence : 3 (2 au niveau régional, 1 au niveau local, 2013)		
Cible : Une plateforme nationale et un mécanisme de coordination ont été créés.		Cible : 10 (2018)		
		<b>Indicateur</b> : Nombre de plans et de stratégies dotés d'un budget national/régional et/ou local pour la gestion des risques		
		Référence : 1 (local, 2013)		
		Cible : 10 plans/stratégies		

<i>Indicateurs de résultat, références et cibles du PNUAD</i>	<i>Source de données, fréquence de la collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, partenariats et cadres</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat</i>
---	---	---	---	--

**Priorité ou objectif national** : Système de relations extérieures intégré

**Résultat n° 10 du PNUAD (ou équivalent) avec la contribution du PNUD** : Le Gouvernement chilien a renforcé sa capacité en matière de coopération Sud-Sud grâce à l'amélioration de la structure institutionnelle et des procédures pertinentes.

**Résultat correspondant du Plan stratégique (2014-2017) : RESULTAT 7** : Le développement humain durable est effectivement intégré dans le débat et l'action concernant le développement, à tous les niveaux.

<p><i>Indicateur</i> : La stratégie nationale de coopération Sud-Sud est élaborée.</p> <p>Référence : Document définissant les domaines stratégiques et les instruments pour la coopération Sud-Sud</p> <p>Cible : Une stratégie est élaborée et mise en œuvre dans la région et d'autres pays.</p>	<p>Agence chilienne de coopération internationale (ACCI)</p>	<p><b>Les institutions et autres partenaires qui se lancent dans la coopération Sud-Sud disposent des cadres, capacités et instruments requis pour promouvoir la coopération.</b></p> <p><i>Indicateur</i> : Nombre de partenariats de coopération Sud-Sud et triangulaire établis au niveau national</p> <p>Référence : 5 (2013)</p> <p>Cible : 11 (2018)</p>	<p><b>Ressources ordinaires (PNUD) :</b> 500 000 dollars</p> <p><b>Autres ressources :</b> 8 000 000 de dollars</p>
<p><i>Indicateur</i> : Un réseau d'organes de relations internationales et/ou de coopération internationale issus de secteurs nationaux coordonnés avec l'Agence chilienne de coopération internationale (ACCI), est opérationnel.</p> <p>Référence : Seulement quelques-uns des organes de relations internationales et/ou de coopération internationale sectorielle soumettent des rapports à l'ACCI ou s'y associent pour la coopération Sud-Sud.</p> <p>Cible : La coordination et l'échange d'espaces d'information pour les organes de relations internationales et/ou sectorielles sont amplifiés et interviennent périodiquement en liaison avec l'ACCI.</p>	<p>Agence chilienne de coopération internationale (ACCI)</p>	<p><b>L'approche développement humain fournit des cadres, connaissances et propositions pour progresser sur la voie du développement humain durable à tous les niveaux de la société chilienne.</b></p> <p><i>Indicateur</i> : Nombre de partenariats de coopération Sud-Sud et triangulaire qui procurent des avantages mesurables et durables aux participants</p> <p>Référence : 5 (2013)</p> <p>Cible : 11 (2018)</p> <p><i>Indicateur</i> : Nombre de stratégies/instruments/mécanismes de coordination/plateformes/produits du savoir, développés en vue de promouvoir l'échange de données d'expériences constructives pour le développement</p> <p>Référence : 5 (2014)</p> <p>Cible : 8 (2018)</p> <p><b>L'approche développement humain fournit des cadres, connaissances et propositions pour progresser sur la voie du développement humain durable à tous les niveaux de la société chilienne.</b></p> <p><i>Indicateur</i> : Nombre de normes, politiques, stratégies ou institutions qui mentionnent/incorporent des thématiques/propositions extraits de rapports sur le développement humain</p> <p>Référence : 1 (2011)</p> <p>Cible : 3 (2018)</p> <p><i>Indicateur</i> : Nombre de régions/municipalités ayant leur propre indice de développement humain à l'échelon régional/municipal</p> <p>Référence : 0 (2014)</p> <p>Cible : 15 régions et 345 municipalités (2018)</p>	